



**CANADA
QUÉBEC – MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

ST-LUDGER, LE 26 MAI 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 26 mai 2020 à 19 h via conférence Web ou téléphonique, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Goderic Purcell, Roger Nadeau et Thérèse Lachance. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente par conférence Web et assume le secrétariat.

Assiste également à la séance, par conférence Web, Madame Julie Richard, directrice générale adjointe.

Tous les membres du Conseil municipal participant à la conférence Web ou téléphonique ont par conséquent été dûment convoqués à la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance extraordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2020-05-148

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 26 mai 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Voirie :
 - 4.1 Achat de matériaux granulaires – Étude et décision
 - 4.2 Travaux d'asphaltage – Étude et décision
5. OTJ :
 - 5.1 Service d'animation estivale
 - 5.2 Piscine
 - 5.3 Peinture des galeries, des structures de balançoires et de tables à picnic
6. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Suite aux mesures ministérielles exceptionnelles dans le cadre du COVID-19, la séance a lieu à huis clos donc aucune personne présente et aucune question reçue.

4. VOIRIE :

4.1 Achat de matériaux granulaires – Étude et décision

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

4.2 Travaux d'asphaltage – Étude et décision

Résolution 2020-05-149

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a effectué une demande d'appel d'offres sur invitation pour des travaux de pavage (rapiéçage de rues) ;

ATTENDU que trois soumissions ont été reçues et que leurs soumissions s'avèrent conformes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

QUE le contrat de pavage (rapiéçage de rues) soit confié au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Pavage Estrie Beauce (9256-7809 Québec Inc) pour une quantité estimée à 130 tonnes métriques aux coûts suivants :

- Rapiéçage avec paveuse 199.00 \$ / TM (taxes en sus)
- Rapiéçage manuel 211.00 \$ / TM (taxes en sus)

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-625 – Entretien et réparation – Asphaltage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

5. OTJ :

5.1 Service d'animation estivale

Présentation d'un document illustrant les différentes consignes et les ratios (nombre d'enfants par animateur selon catégorie d'âge) que la Municipalité doit respecter pour l'ouverture de son service d'animation estival.

Suite à la discussion entre les membres du Conseil municipal, la résolution suivante est adoptée :

Résolution 2020-05-150

ATTENDU que le 21 mai dernier, le gouvernement du Québec a annoncé l'autorisation d'opérer les camps de jour au 22 juin 2020 ;

ATTENDU qu'un guide de relance des camps de jour en contexte de la COVID-19 a été préparé par l'Association des camps du Québec, en étroite collaboration avec l'Association québécoise du loisir municipal et le Réseau des unités régionales loisirs et sport du Québec dont le contenu et la diffusion ont été approuvés par la Direction générale de la santé publique du Québec ;

ATTENDU que les normes de fonctionnement des camps ont été adaptées en fonction de quatre critères désignés par la Direction générale de la santé publique du Québec pour prévenir la transmission de la COVID-19 soit de :

- Maintenir la distanciation sociale;
- Privilégier les activités extérieures par rapport aux activités intérieures;
- Réduire au minimum les contacts entre les individus;
- Appliquer des mesures sanitaires rigoureuses aux lieux et aux individus;

ATTENDU que ces nouvelles normes, pratiques et mesures décrites dans le guide ont été précisées pour chacun des grands champs d'action à planifier : l'adaptation de la programmation, la gestion du site d'accueil, la gestion des procédures administratives et de communication et la gestion des ressources humaines;

ATTENDU que ce guide permet aux gestionnaires de camps d'être mieux outillés pour évaluer leurs capacités (financières, accessibilité aux locaux, etc) et leur volonté d'ouvrir leurs portes ;

CONSIDÉRANT les coûts estimés et les contraintes à mettre le service d'animation en place ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal ne se voit pas limiter le nombre d'inscriptions ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil municipal décide de ne pas ouvrir le service d'animation estivale pour la période estivale 2020 considérant les contraintes que cela peut occasionner.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

5.2 Piscine

Résolution 2020-05-151

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à l'affichage de 2 postes de sauveteur pour la saison estivale 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

5.3 Peinture des galeries, des structures des balançoires et de tables à picnic

Résolution 2020-05-152

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Carmel Dumas à procéder à la peinture des galeries de l'OTJ, des structures des balançoires et de tables à picnic ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-701-00-526 *Entretien et réparation – Équipement OTJ*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Résolution 2020-05-153

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 20 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bernard Therrien, Maire

Julie Létourneau, Dir. Gén.